République Française COMMUNE DE LABASTIDE SAINT GEORGES

Nombre de membres	Séance du 09 septembre 2020	
en exercice: 19	L'an deux mille vingt et le neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée le	
	09 septembre 2020, s'est réunie sous la présidence de	
Présents: 18	Sont présents: Emmanuel JOULIÉ, Véronique CATHALA-AMIRAULT, Jean	
	Claude RIGAL, Florence PRADELLES, Rémy GASC, Sophie GRIS, Ernest	
Votants: 19	SALÉS, Corinne COLLONGUES, André CATALA, Matthieu VERDIER, Patricia	
	FILODEAU, Aymeric JUMEAU, Hélène GOUSSOT, Xavier RACAUD, Thérèse	
	SAINT-SERNIN, Joël BOUTIBOU, Muriel MAHOUX, Ghislain PERDRIEUX	
	Représentés: Evelyne LAVAL par Véronique CATHALA-AMIRAULT	
	Excuses:	
	Absents:	
	Secrétaire de séance: Corinne COLLONGUES	

Objet: Attribution subventions 2020 aux associations - DE 2020 037

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2020, un crédit de 20 000€ a été inscrit au compte 6574 en section de fonctionnement et réservé en faveur des associations.

Monsieur le Maire propose que le versement de la subvention soit conditionné par la production du bilan moral et du bilan financier de l'association ainsi que par la remise du dossier d'information quantitatif et qualitatif 2020 dûment renseigné.

Les demandes de subventions pourront être réajustées au besoin au cours de l'année en fonction des données transmises.

Certaines associations ont dû annuler leurs manifestations à cause de la crise sanitaire, il est donc proposer d'allouer une aide exceptionnnelle afin de palier à certaines dépenses.

Vu l'avis de la commission des finances du 7 septembre 2020,

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose d'attribuer et de verser les subventions aux associations suivantes au titre de l'année 2020.

Associations de la Commune :	2020
Association Bastidienne de Divertissement et Culturelle (ABCD)	500,00€
Amicale Bouliste Bastidienne	310,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Lavaur	200,00 €
Amis chemin	105,00 €
Association des chasseurs	205,00 €
Association Sports et Loisirs	380,00 €
Association Arnis Pagbabano	100,00 €
Association Sportive Bastidienne (rugby)	750,00 €
Association Sportive Bastidienne (école de rugby)	350,00 €

Association Sportive Bastidienne (rugby féminin)	100,00€
Christianne et les amis de Founa (ACAF)	100,00 €
Club des aînés "aïssi viven pla" - Génération Mouvement	460,00 €
Cœurs d'argent Bastidien (majorettes)	410,00 €
Comité des fêtes	900,00 €
Ecoute s'il pleut (ensemble vocal)	205,00 €
Entre autres (dessin/arts plastiques)	100,00 €
Foot à 7	350,00 €
Les Mains Vertes bastidiennes	500,00 €
Les Trek'athle	100,00 €
L'encrien bastidien	100,00 €
L'éveil	100,00 €
Tarn Sans Pesticide	100,00 €
Tennis Club Bastidien	290,00 €
Volley Club Bastiden	560,00 €
Volley Club Bastiden (école de volley)	700,00 €
Total associations communales	7 975,00 €
Subventions exceptionnelles (covid) :	
Amicale Bouliste Bastidienne	500,00 €
Association Sports et Loisirs	500,00 €
Association Sportive Bastidienne (rugby)	500,00 €
Club des aînés "aïssi viven pla" - Génération Mouvement	500,00 €
Comité des fêtes	500,00 €
Les Mains Vertes bastidiennes	500,00 €
Volley Club Bastiden	500,00 €
Total aides exceptionnelles	3 500,00€
Associations extérieures	2020
ADDAH (Association de Défense des Droits des Accidentés et Handicapés)	40,00 €

Aide Familiale Populaire (AFP)	100,00 €
ALMA (allo maltraitance personnes âgées/handicapées)	30,00 €
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles du Vaurais	100,00€
Section Jeunes Sapeurs Pompiers de Lavaur	150,00 €
FNACA (anciens combattants)	50,00€
JAMALV Soutien Présence	150,00 €
Lyre de Lavaur	150,00 €
VMEH (Visiteurs de Malades en Etablissement Hospitalier)	50,00 €
Total associations extérieures	820,00 €
Total général annuel	12 295,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

VOTE les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Objet: Augmentation du tarif des repas individuels au 01.10.2020 - DE 2020 038

Monsieur le Maire donne la lecture de la proposition d'avenant qui fixera le prix du portage de repas à 10.01€ à compter du 1er octobre 2020.

Monsieur le Maire propose de facturer le service de portage de repas aux beneficiaires de la commune à 10.01€ à compter du 1er octobre 2020.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 7 septembre 2020,

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant avec la Mairie de Lavaur.
- FIXE le prix du service portage des repas à domicile à 10.01€ à compter du 1er octobre 2020.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces decisions.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Objet: Augmentation du montant des repas scolaires au 01.10.2020 - DE 2020 039

Vu la convention de fourniture de repas scolaires signée avec la commune le Lavaur le 11 octobre 2012, notamment l'article 7,

Vu l'avenant à cette convention en date du 16 juillet 2020,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 7 septembre 2020,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'augmentation, à compter du 1er octobre 2020, des tarifs de repas scolaires comme suit :

Tarif 1 4.52€ (quotient familial ≥ à 860) Tarif 2 3.87€ (quotient familial ≤ à 860)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,
- AUGMENTE à compter du 1er octobre 2020, les tarifs de repas scolaires comme suit :

Tarif 1 4.52€ (quotient familial ≥ à 860) Tarif 2 3.87€ (quotient familial ≤ à 860)

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - programme 379 acquisition d'un tracteur - DE 2020 040

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts au programme 379 pour l'acquisition d'un tracteur sont insuffisants au budget de l'exercice 2020, il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT	:	DEPENSES	RECETTES
2182 - 379	Matériel de transport	1600.00	
2313 - 362	Constructions	-1600.00	
	TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par la diminution de crédits au programme 362 - rénovation sol du gymnase.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Objet: Ouverture crédits pour le programme éclairage public Avenue de Graulhet - DE 2020 041

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ouvrir un nouveau programme d'investissement afin de procéder à l'éclairage public de l'avenue de Graulhet. Il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT:		DEPENSES	RECETTES	
	21534 - 385	Réseaux d'électrification	9000.00	
	2313 - 362	Constructions	-9000.00	
		TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte de créer le programme d'investissement pour l'éclairage public de l'avenue de Graulhet, d'ouvrir les crédits correspondants à la dépense et d'accepter de dimimuer les crédits sur le programme 362 - Rénovation du sol du gymnase.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Objet: Demande de fonds de concours - DE 2020 042

Vu la délibération adoptée par le Conseil Communautaire Tarn-Agout en date du 15 juin 2009, intitulée « règlement d'attribution des fonds de concours par la Communauté de Communes Tarn Agout à ses communes membres »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5214-16 -alinéa V,

Considérant les opérations d'investissement envisagées par la commune :

Installation bornes à incendie :

Plan de financement	Montant
Fonds de concours	5 044,00€
Autofinancement	5 046,85€
TOTAL H.T.	10 090,85€

Achat d'un tracteur :

Plan de financement	Montant
Fonds de concours	8 900,00€
Autofinancement	9 100,00€
TOTAL H.T.	18 000,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

SOLLICITE auprès de la Communauté de Communes Tarn-Agout un fonds de concours d'un montant de 13 944,00€ pour contribuer au financement du projet susvisé,

S'ENGAGE à afficher les financements de la Communauté de Communes Tarn-Agout lors de ses opérations de communication liées aux projets subventionnés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette décisions.

Fait en séance les jour, an et mois susdits. Le Maire, Emmanuel JOULIÉ Objet: Demande de Fonds de Développement Territorial - Délibération qui annule et remplace la délibération DE 2020 035 - DE 2020 043

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 10 juillet dernier - DE_2020_035 - il avait été demandé une aide financière à hauteur de 8 140,40€ au titre du FAVIL.

Suite à un désistement d'une commune du canton, le Département du Tarn propose une aide pour la commune de LABASTIDE SAINT-GEORGES d'un montant de 12 834,13€ dans le cadre du Fonds de Développement Territorial.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le montant de l'opération voirie n°374 voté lors du budget 2020 s'élève à 37 500,00€ TTC et précise que le montant des travaux subventionnables HT est de 28 520,29€ pour un taux d'aide de 45 %, ce qui correspond à une aide de 12 834,13€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

CHARGE Monsieur le maire de faire une demande auprès du Conseil Départemental pour obtenir une aide financière d'un montant de 12 834,13€ dans le cadre du Fonds de Développement Territorial.

Cette présente délibération annule et remplace la délibération DE 2020 035 ayant le même objet.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Objet: Renouvellement convention avec le Volley Club Bastidien - DE 2020 044

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il souhaiterait renouveler le contrat de prestation de services avec le Volley CLub Bastidien afin de faire profiter aux enfants fréquentant l'ALAE le mercredi des cours de volley.

Ce contrat débuterait le 16 septembre 2020 et ce jusqu'au 30 juin 2021. La durée des cours serait au maximum de 2 heures.

Le taux horaire serait de 22€ TTC par heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Muncipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat de prestation de services ci-joint à la présente délibération avec le Volley Club Bastidien.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.